



Systeme Santé Sécurité Environnement

N° du Systeme Santé Sécurité Environnement: N°2 Formations CQP Travailler sur Cordes – Niveau Initial & Confirmé, MAC Travailler sur Cordes – Niveau Initial & Confirmé site de l'Île Aux Pies

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : MAIRIE DE BAINS SUR OUST- 35600

Adresse :

Site de l'Île Aux Pies lieu-dit Le Bois Borgne parking visiteur 35600 Bains-sur-Oust

- **Coordonnées GPS 47°42'41.4"N 2°06'58.1"W**

Accès par le haut du site (Principal) : Lieu-dit Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust

- **Coordonnées GPS 47°42'26.3"N 2°06'54.0"W**

N° Téléphone : 02 99 42 57 46

E-mail : contact@positivformation.com

Représentant de l'employeur : HACHEZ Cédric, PERREUL Romain

Nature des opérations : Formations et Examens CQP Travailler sur Cordes – Niveau Initial & Confirmé ainsi que les Maintiens et Actualisations des Compétences Travailler sur Cordes – Niveau Initial & Confirmé.

Date de début :

Date de fin :

Effectif prévu sur le chantier : 8 stagiaires pour les CQP Cordiste

Horaires de travail : 8h30/17h30

Durée probable : 1 jour

Nombre d'heures : 7h

Secteur d'intervention : Secteur (Principal) site d'escalade de l'Île Aux Pies 35600 Bains-sur-Oust

Coordonnées GPS 47°70'82.1"N 2°11'77.6"W

L'inspection commune préalable a eu lieu le : votre entrée en stage

ACCES AUX LIEUX D'INTERVENTION

Véhicules : stationnement des véhicules sur le parking réservé aux visiteurs
1 véhicule 7 places pour vos déplacements en site extérieur

Itinéraire : Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust

Piétons : Accès par les zones piétonnes

Itinéraire : Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust

ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'ACCIDENT (Article R. 4512-8)

N° de téléphone intérieur à appeler en cas d'accident : SO

N° de téléphone extérieur : 18

Conduite à tenir en cas d'accident d'un stagiaire ou du Formateur

Nom du (des) SST : Le formateur en charge du groupe ainsi que tous les stagiaires

Donnez l'alarme en appelant les secours.

Protégez la victime.

Écartez les curieux.

Ne donnez ni aliments ni boissons.

Ne déplacez pas la victime, sauf s'il y a risque de nouvel accident.

Couvrir chaudement la victime en utilisant couverture ou vêtement.

Parlez à la victime, et tenez-lui la main.

Attendez les secours

Conduite à tenir en cas d'incendie

Nom du responsable incendie : PERREUL/TRUEL/MICAULT

Donnez l'alarme et prévenir le responsable

Faire évacuer les lieux

Prévenir les pompiers

Regroupez-vous au point de rassemblement extérieur : **Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust Emplacement stationnement véhicule 7 places**

N° des pompiers : 18 ou 112

N° du SAMU : 15

N° Gendarmerie : 17

EMPLACEMENT DU DSA : 4 Le Bois Borgne 35600 Bains-sur-Oust

EMPLACEMENT PHARMACIE : Dans le sac à dos du Formateur

INSTALLATIONS SANITAIRES ET LOCAUX DE RESTAURATIONS (Art R. 4513-8)

	Situation	Conditions d'utilisation
Vestiaires	- Homme : vestiaires camion 7 places - Femme : vestiaires camion 7 places	Quotidien
Sanitaires	- 2 blocs (femme, homme) près du parking visiteur Le Bois Borgne	Quotidien
Réfectoire	- Déjeuné sur place (type pique nique) au pied du site	De 12h à 14h
Douches	- Bloc sanitaire étage BAT A chez Positiv 'Formation - Vestiaires BAT B chez Positiv 'Formation	Si besoin au retour sortie extérieure
Espace fumeur	- Interdiction de fumer par arrêté municipal	Quotidien

Le site doit rester propre, vierge de tous passages, les déchets devront être ramassés, triés et les poubelles déposées dans des containers prévus à cet effet.

MESURES A PRENDRE SUR LE TERRAIN

Informations à porter à la connaissance des Stagiaires du centre de formation

N°	Objet		
1	Lieux de travail ▶ Délimitation des zones d'interventions (moyens) ▶ Communication ▶ voies d'accès	Secteur (Principal) Sur tout le site Par le haut du site (Principal) :lieu-dit Le Hardais	Laissez les voies d'accès libres et sécurisées 3 Talkies Walkies disponibles
2	Zones à risques simultanés ▶ Matérialisation des zones ▶ Moyens à mettre en place	Un balisage doit être mis en place lors des phases de co-activité, un découpage du site Principal (sectorisation) est réalisé avec des moyens adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation et l'accès des secours. Les formateurs sont responsables de leurs sessions et mettront tout en œuvre pour ne pas générer de risques notamment lors des phases de déplacements de charges et d'évolution en surplomb. Balisage de séparation de zone, création de zones d'exclusion et de cheminement libre pour l'évacuation et l'accès des secours.	Mise en place des EPC adaptés, (rubalises...) Mise en place des EPI adaptés, à minima au sol pour les visiteurs, grimpeurs et stagiaires le port du casque et des chaussures de sécurité est obligatoire dans la zone balisée
3	Zones de stockage ▶ Désignation des emplacements ▶ Itinéraires d'accès ▶ Balisage	SO	SO

Plan Situationnel de Prévention

Le « Plan Situationnel de Prévention » est un document à disposition des formateurs, des stagiaires, de France Travaux sur Cordes et des autorités compétentes. L'objectif est de formaliser une analyse globale du site en précisant les règles d'hygiène et de sécurité par l'identification des risques spécifiques, des ancrages, etc. Rédigé par l'OF pour chacun de ses Plateaux techniques, ce document est affiché sur les sites clos privatisés et à disposition sur les sites extérieurs. Il est également présenté aux stagiaires sur site dans un but pédagogique et doit être émergé par les stagiaires. Il se décline suivant les éléments listés ci-dessous :

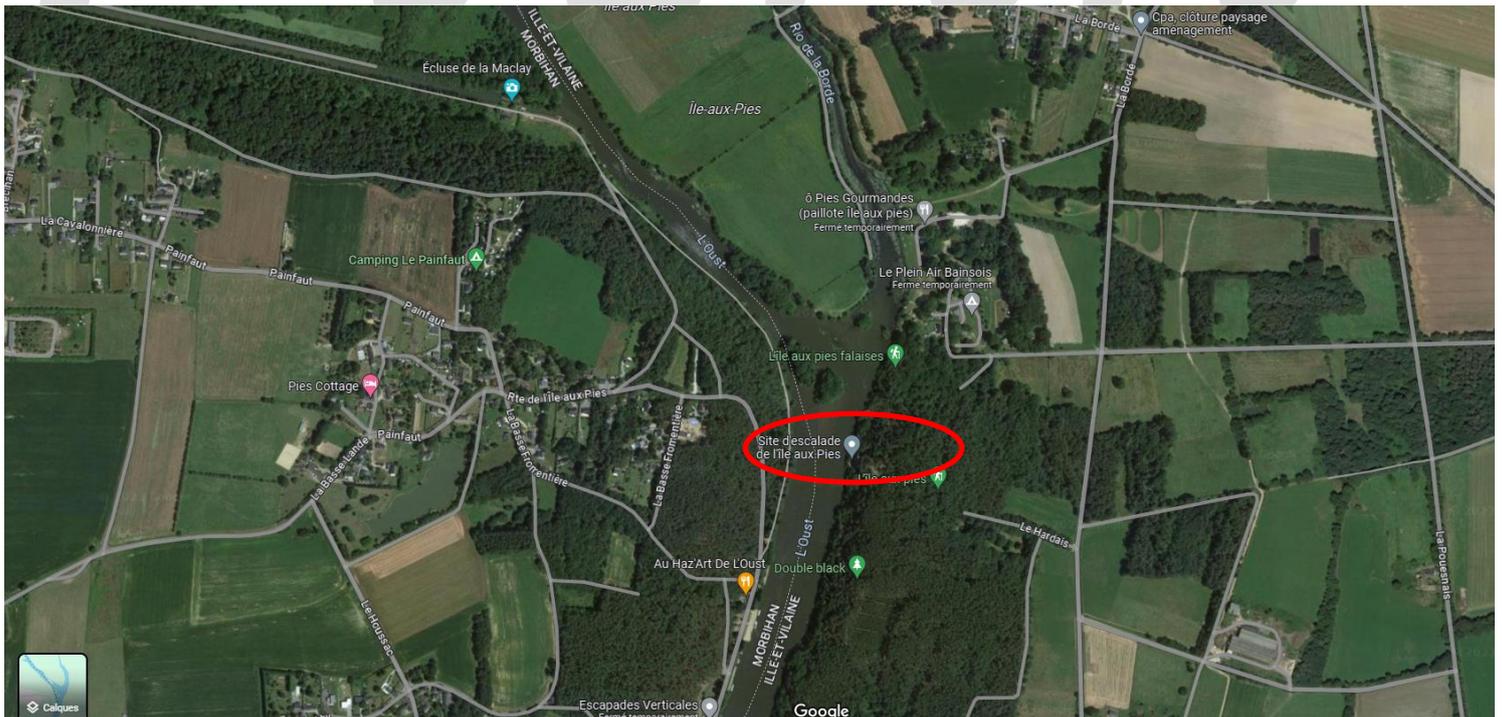
- Plan général d'accès avec l'adresse complète (à défaut le nom de la commune) et les coordonnées GPS
- Plan du site avec l'identification et la localisation des :
 - zone(s) de stationnement des véhicules et plan de circulation piétonne
 - aires de repos, repas, toilettes, vestiaires et autres points d'eau
 - point(s) de rassemblement
 - accès des véhicules de secours à laisser libre et ouvert (barrière, gestion des stationnements, etc.)
 - aire(s) de stationnement des véhicules de secours ou de la DZ hélico
 - zone(s) utilisée(s) pour la formation et leur accès en hauteur
 - hauteurs des zones d'évolution
 - zone(s) de danger objectif
 - zone(s) interdite(s) d'accès
 - accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur (main-courante, corde de sécurité, etc.)
 - calepinage des ancrages de tête (goujons, scellement, arbres utilisables en tête de falaise, etc.)
- Catalogue des ancrages types et supports d'amarrages utilisés pour la formation avec leurs notes de calcul ou auto-contrôle justifié.
- Pour les arbres : Il est acquis qu'un OF peut utiliser les « arbres » dans le cadre des formations CQP :
 - L'OF doit démontrer la maîtrise du risque en présentant un test de traction sur le tronc et/ou les branches à 12 kN dans la direction de travail, sur son site sur des essences (sapin, hêtre...) et emplacements similaires (par ex tronc ou branche charpentière). Il définit une méthode d'utilisation en invoquant le principe de surdimensionnement par rapport à des abaques existantes sur des essences d'arbres similaires.
 - Au même titre que les supports et ancrages « artificiels », les branches et troncs utilisables doivent être identifiés dans le plan situationnel de prévention.
 - Des consignes d'utilisation des arbres et des consignes spécifiques d'utilisation des arbres du site à destination des formateurs et jurés sont disponibles dans le plan situationnel de prévention...
 - Le diamètre est un critère (200 mm minimum) et l'amarrage doit être au plus près du tronc. Les branches utilisées doivent avoir un diamètre > 200 mm.
 - Une vérification approfondie (contrôle visuel de l'état de santé de l'arbre) doit être effectuée tous les 12 mois (fréquence maximum) hors événement exceptionnel par une personne compétente désignée par le chef d'établissement.

- Les consignes relatives à l'évacuation du site, au plan de secours et aux mesures à prendre en cas d'accident du formateur
- Les consignes particulières le cas échéant (par exemple la présence de 2 formateurs pour certaines séances).
- Le nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps en fonction des contraintes de la zone d'évolution.
- La hauteur du site avec les longueurs de cordes adaptées et le matériel spécifique éventuel à prévoir.
- Mesures d'hygiène spécifiques, notamment pour les sites extérieurs quand il n'y a pas de vestiaire, eau courante, de toilettes, etc.
- Mesures de prévention du risque d'incendie et d'évacuation, même pour les sites extérieurs.
- Un ou plusieurs extincteurs devront être mis à disposition sur les sites extérieurs en fonction de l'analyse de risque qui aura été faite.
- Il convient de prendre en compte les éventuels arrêtés relatifs à des périodes à risques élevés (exemple : incendie) et d'en garantir le respect.
- Mesures de co-activité et de gestion des tiers (grimpeurs, cordistes, autre groupe, piétons, etc.)
- Mesures de gestion des déchets et de respect de l'environnement.

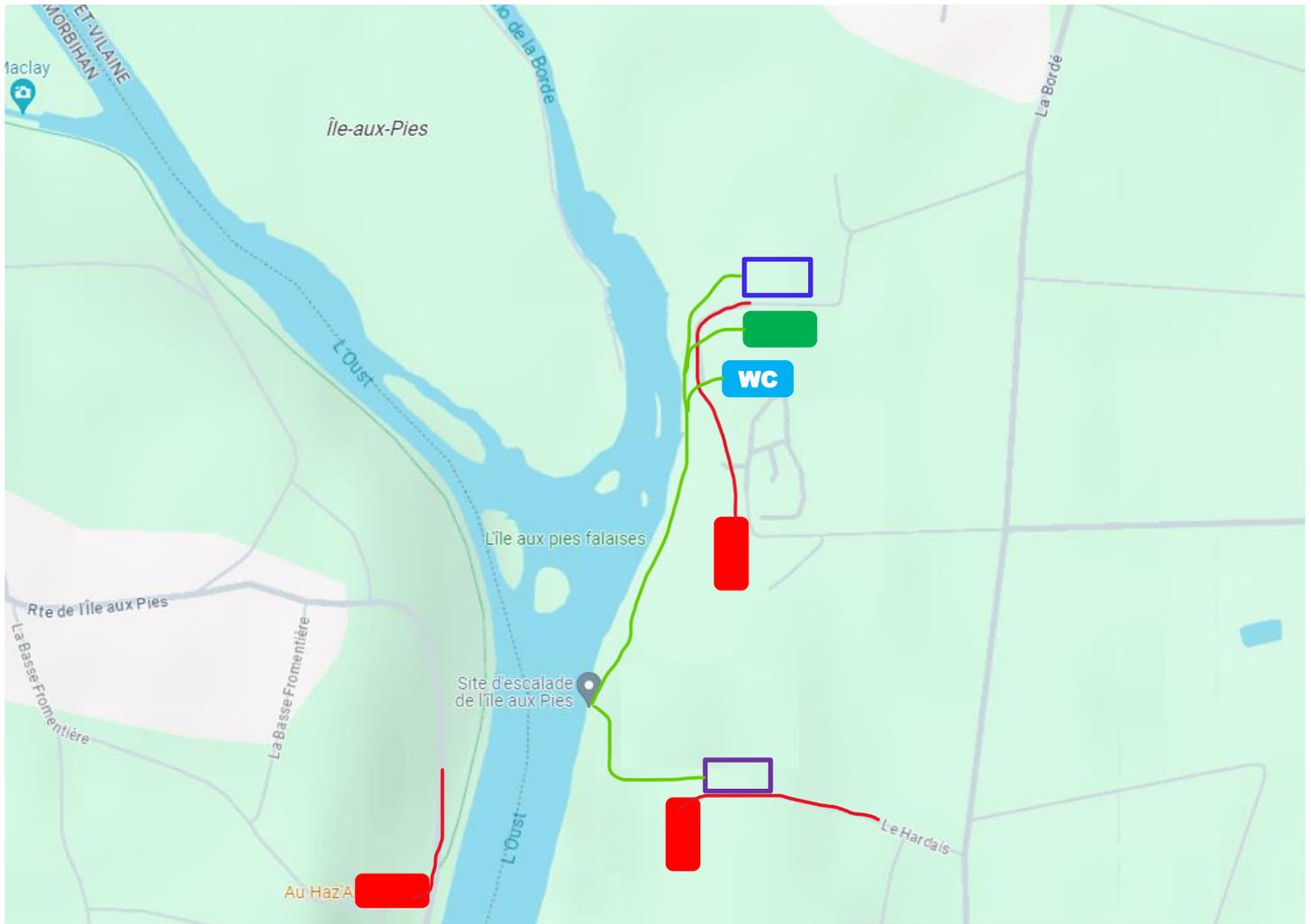
- Plan général d'accès adresse complète et coordonnées GPS.



L'île Aux Pies lieu-dit Le Bois Borgne parking visiteur 35600 Bains-sur-Oust
- Coordonnées GPS 47°42'41.4"N 2°06'58.1"W
Haut du site (Principal) : Lieu-dit Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust
Coordonnées GPS 47°42'26.3"N 2°06'54.0"W



- Plan du site avec identification et localisation



LEGENDE

-  Toilette publique et point d'eau
-  Point de rassemblement
-  Circulation piétonne
-  Aire(s) de stationnement des véhicules de secours
-  Accès des véhicules de secours libre et ouvert
-  Zone(s) de stationnement du camion 7 places Positiv' Formation
-  Zone de stationnement des VL stagiaires et visiteurs

Le site d'escalade de l'île aux Pies se trouve sur le département de l'Ille et Vilaine, la rivière l'Oust génère une frontière naturelle avec le département du Morbihan. Le train de départ type en cas d'accident sur le site est géré par le SDIS 35 et donc le CODIS 35 (secteur REDON) avec une évacuation des victimes au moyen d'une embarcation (BRS) par la rivière sur l'autre rive carrossable par des véhicules de secours ce qui évite une évacuation compliquée et traumatique par les chemins piétons existants. La victime est ensuite prise en charge par des équipages VSAV, VLS, SAMU...

- L'Ile Aux Pies lieu-dit Le Bois Borgne parking visiteur 35600 Bains-sur-Oust
- Coordonnées GPS 47°42'41.4"N 2°06'58.1"W



- **Haut du site (Principal) : Lieu-dit Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust**
 - Coordonnées GPS 47°42'26.3"N 2°06'54.0"W.



3 Talkies Walkies en moyen de communication à disposition des stagiaires et du formateur permettant également une gestion des secours



ffme Comité Départemental d'Ile et Vilaine

Site d'escalade - L'Île aux Pies (Bains-sur-Oust) Espace Naturel Sensible du Département

Quelques règles de pratique et consignes fédérales de sécurité pour l'escalade en site naturel

- Il est formellement interdit de modifier l'équipement en place.
- Il est de la responsabilité de tout pratiquant, d'estimer lui-même les risques qu'il prend en s'engageant dans un itinéraire.
- Une formation préalable à l'utilisation du matériel d'escalade et aux techniques de sécurité est indispensable.
- Le port du casque de protection est fortement recommandé.
- Vous partagez les lieux, respectez la pratique de chacun.

Le Département et La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ont mis à votre disposition ce site d'escalade.

Quelques consignes afin de garder un environnement propre et préservé

- Utilisez les parkings aménagés et les chemins d'accès.
- Ramenez vos déchets (y compris les mégots) et ceux des autres.
- Respectez la propreté des lieux, ainsi que la faune et la flore.

La sécurité en falaise ne s'improvise pas. L'escalade est une activité qui présente des risques.
EN CAS D'ACCIDENT : appeler les secours au 18 ou 112.



Pour toutes informations sur les sites d'escalade d'Ile-et-Vilaine ou pour signaler une anomalie sur l'équipement :
 CD35 FFME - 02.99.36.46.85 - 06 34 27 60 10 - info.cd35@ffme.fr
 Agence départementale du pays de Redon - 02 99 02 47 50 - www.ille-et-vilaine.fr
 En vous licenciant auprès d'un club FFME ou en achetant le topoguide d'escalade en Haute-Bretagne (auprès du CD35 FFME), vous participez à l'aménagement et l'entretien des sites d'escalade.

N° 56 / 2016

ARRETE MUNICIPAL

Bains sur Oust

REGLEMENTATION PERMANENTE
Site Escalade
de l'Île aux Pies

Le Maire de la Commune de BAINS SUR OUST

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants.

- Vu le code civil.

- Vu le code pénal et notamment l'article R.610-6.

- Vu le code de la santé publique.

Considérant qu'il convient d'assurer l'ordre public et la sécurité des personnes et qu'il y a lieu pour cette de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation du Site d'Escalade de l'Île aux Pies.

ARRETE

ARTICLE 1. er : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à l'ensemble du Site d'Escalade de l'Île aux Pies.

ARTICLE 2 : Il est interdit de sauter du rocher d'escalade, toutefois, des dérogations pourront néanmoins être accordées afin de faciliter le déroulement de manifestations autorisées.

ARTICLE 3 : Les manifestations sportives ou autres sont soumises à autorisation écrite préalable. Les organisateurs seront les seuls responsables des accidents ou dommages matériels causés aux personnes qu'aux biens.

ARTICLE 4 : Les jets de pierre du haut du rocher d'escalade sont interdits.

ARTICLE 5 : Amputation du présent arrêté sera adressée à
 - Monsieur le Préfet d'Ile et Vilaine
 - Services de Secours
 - La Brigade de Gendarmerie de REDON

Bains-Sur-Oust, le 3 mai 2016
 Le Maire
 Marc DERVAL

de jeter
res

EVB

Définitions :

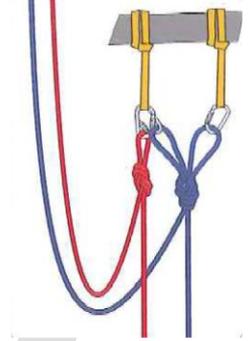
Dispositif d'amarrage:

Un dispositif d'amarrage est un ensemble qui se compose d'un support d'amarrage, d'un dispositif d'ancrage et d'un système de connexion.

Il permet de relier une corde nouée à un support d'amarrage.

Le dispositif d'amarrage peut ainsi être considéré comme une « chaîne » à 3 maillons

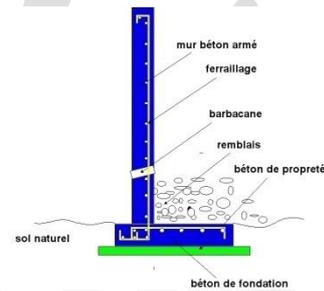
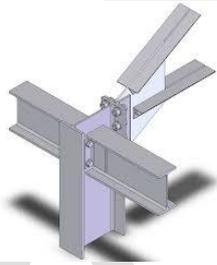
Comme toute « chaîne », le dispositif d'amarrage aura la résistance de son élément le plus faible.



Le support d'amarrage:

C'est un élément qui peut être structurel ou transportable; c'est sur celui-ci que l'on vient fixer un dispositif d'ancrage.

Exemple de supports d'amarrages : arbre, mur en béton, rocher, structure métallique, charpente en bois, édicule...

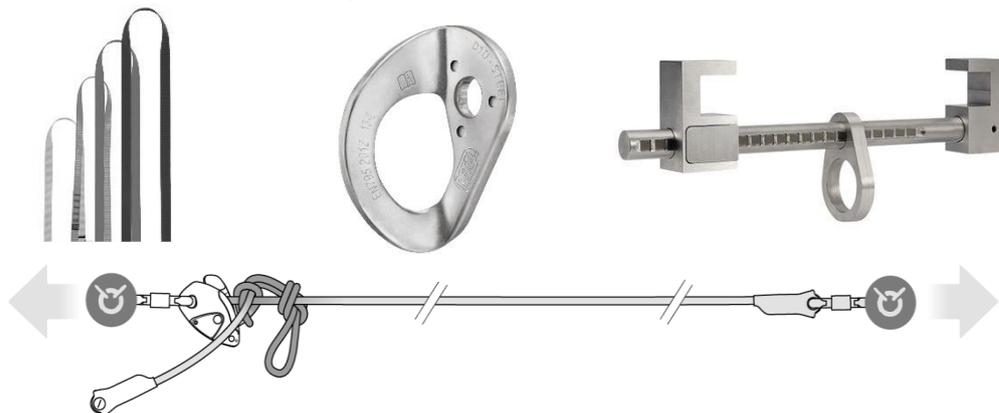
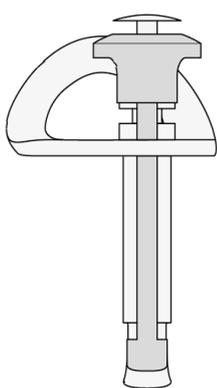


Le dispositif d'ancrage:

Ensemble d'éléments qui comprend un ou plusieurs points d'ancrage ou points d'ancrage mobiles pouvant inclure un élément de fixation, qui est destiné à être utilisé comme une partie d'un système de protection individuelle contre les chutes, qui est destiné à pouvoir être retiré de la structure et à faire partie du système d'ancrage.

Le dispositif d'ancrage doit être de préférence situé au-dessus de la position de l'utilisateur et doit répondre aux exigences de la norme **EN 795 2016**.

La présente norme européenne est destinée à être utilisée comme une norme complémentaire des normes européennes existantes couvrant d'autres composants utilisés dans **les systèmes de protection individuelle contre les chutes**.

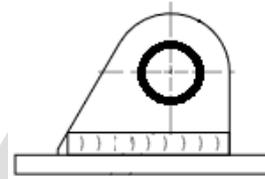
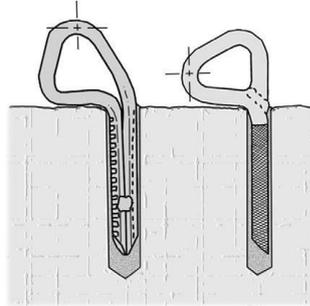
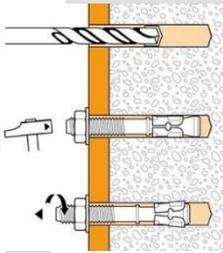


L'ancre structurelle:

Élément(s) destiné(s) à être utilisé(s) conjointement à un système de protection individuelle contre les chutes et à être incorporé(s) à demeure dans une structure.

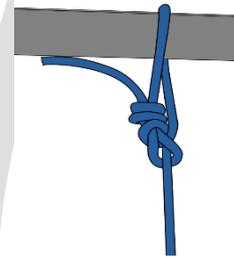
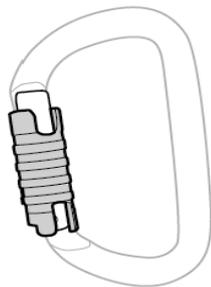
- L'ancre structurelle ne fait pas partie du dispositif d'ancrage.

- Lorsqu'un élément est rattaché à la structure par soudage ou scellement chimique par résine, il s'agit d'un exemple d'ancre structurelle.



La connexion:

C'est un ou des éléments, qui permettent de connecter les cordes à un point d'ancrage. Le plus couramment, la connexion est réalisée par un nœud gansé et un connecteur ou par un nœud de corde directement autour du support **si celui-ci n'est pas abrasif et qu'il est irréprochable.**



Vérification ou test (de conformité) :

Les vérifications et les tests des amarrages et plus particulièrement des systèmes d'ancrages permettent de garantir leur fiabilité. C'est au chef d'entreprise (ou son délégué) d'apporter la preuve de conformité de l'ensemble des éléments constituant un amarrage. Cette garantie peut s'obtenir de plusieurs façons:

- **En collectant les informations du fabricant :**

Recherche de conformité au travers des caractéristiques de l'élément (charge de rupture, CMU, recommandation constructeur...).

- **En réalisant une note de calcul :**

La personne en charge de l'élaboration de la note de calcul doit prendre en compte la valeur maximale qu'une utilisation normale génère.

- **En effectuant un test :**

Pour un matériel donné, et plus particulièrement les ancrs structurelles, il convient de réaliser le protocole de test prévu par le fabricant. En l'absence de recommandation de la part du fabricant, il existe 2 tests :

- **Le test d'adéquation entre le support et l'ancre structurelle**

Application d'une force de 500 daN pendant 15 secondes à l'extraction. Ce test permet de vérifier le respect du protocole de pose d'une ancre structurelle. Cette valeur de 500 daN permet de ne pas affecter

la résistance de l'ensemble tout en permettant de mettre en évidence des fragilités en cas de mauvaise pose.

- **Le test destructif**

Application d'une force dans l'axe de travail jusqu'à rupture (ou jusqu'à la valeur de résistance exigée)
L'élément ayant subi un tel test ne doit en aucun cas être utilisé. L'opérateur doit veiller à sa destruction.!

Rappel : même si la collecte d'informations (test, note de calcul...) peut être effectuée par un opérateur, c'est au chef d'entreprise (ou son délégué) d'apporter la preuve de la conformité de chaque élément constituant un amarrage cordiste.

De plus, en fonction des caractéristiques des supports la démarche de recherche d'éléments de preuve de leur conformité pourra prendre plusieurs formes.

Exigences pour les amarrages :

L'objectif est de déterminer les exigences de résistance de chaque élément constitutif d'un amarrage. Le tableau récapitulatif permet d'avoir une vision globale et synthétique du sujet ainsi que les informations concernant les éléments de preuve pouvant être mobilisés par le chef d'entreprise ou son délégué.

Tableau récapitulatif des exigences de résistance des éléments constitutifs d'un amarrage

Élément de l'amarrage	Exigence	Élément(s) de preuve au choix et/ou cumulatifs
Support	Rupture \geq 1200 daN	Informations constructeur/ note de calcul/test
Ancre structurelle/ élément de fixation	Rupture \geq 1200 daN	Informations constructeur/ note de calcul/test
Dispositif d'ancrage métallique	Rupture \geq 1200 daN	Matériel normé EN 795/Informations constructeur
Dispositif d'ancrage textile	Rupture \geq 1800 daN	Matériel normé EN 795/ Informations constructeur
Connecteur	Rupture \geq 2000 daN (grand axe)	Matériel normé EN 362/ Informations constructeur
Corde	Rupture \geq 1500 daN (avec un nœud de huit)	Matériel normé EN 1891-A/ Informations constructeur

Support d'amarrage:

Référence(s) normative(s) et/ou réglementaire(s)

A ce jour, il n'existe pas de référence normative traitant des supports d'amarrage. Cependant on peut trouver dans la recommandation R430 de la CNAM une référence aux exigences de la norme EN 795. De même, plusieurs fabricants de matériel font apparaître dans leurs notices de dispositifs d'ancrage une exigence de résistance du support identique à celle de la norme EN 795.

Valeur exigée

France Travaux sur Cordes préconise une valeur de résistance à la rupture des supports d'amarrage d'au moins **1200 daN** (pas de rupture constatée sous cet effort).

Éléments supplémentaires pouvant aider à l'élaboration de la note de calcul :

Pour dimensionner un support en vue de l'utiliser dans le système d'amarrage, il faut tenir compte de l'effort maximal que le cordiste peut générer lors de son intervention. Cet effort maximal correspond à une valeur « extrême » obtenue lorsque l'on utilise le matériel aux limites d'utilisation selon les recommandations du fabricant. (Le pic mesuré lors d'une chute). Selon la

législation, la force choc maximale à laquelle un travailleur a « le droit de s'exposer » est de 600 daN. Il appartient donc à la personne en charge de l'édition de la note de calcul de prendre la valeur de 600 daN.

Il faut également préciser qu'un opérateur avec son matériel correspond à une masse de 100 kg.

Précisions quant aux éléments de preuves de conformité des supports

En l'absence de référence normative ce point nécessite une attention toute particulière de la part du dirigeant d'entreprise. Afin de s'assurer de cette capacité, on pourra avoir recours à différentes solutions :

Supports calculables : structures bois, acier, béton. Effectuer une note de calcul qui tient compte des dimensions du support, de sa masse, de sa densité, de sa nature, de son état, de sa fixation, des contraintes existantes, de la portée à laquelle s'opère la sollicitation... Il est nécessaire de s'assurer du bon état de conservation du support:

- Bois: humidité, vétusté, dureté, présence de xylophages et champignons...
- Métal : rouille, perte de matière, déformation, fissures.
- Charpente: assemblage conforme.

Supports non calculables: maçonnerie, béton, pierre. Sur un échantillon neutralisé après coup, effectuer un test en appliquant une force de 1200 daN dans les axes de sollicitation prévus et constater l'absence de rupture du support.

Supports à capacité identifiée : Portiques, ponts roulants. Recueillir, si elles existent, les données du support d'amarrage (résistance en fonction de la portée, charge maximale d'utilisation (CMU) ou de service...).

Ancre structurelles & éléments de fixation :

Référence(s) normative(s) et/ou réglementaire(s)

Bien que les ancrs structurelles et les éléments de fixation soient clairement exclus de la norme EN 795, la recommandation R430 de la CNAM stipule: Les éléments (...) qui ont pour fonction de fixer le dispositif d'ancrage sur la structure porteuse principale doivent résister à l'effort supplémentaire égal au double de l'effort de crête (NF EN 795).

Valeur exigée

En cohérence avec cette recommandation, **France Travaux sur Cordes préconise une valeur de résistance à la rupture des ancrs structurelles et des éléments de fixation d'au moins 1200 daN** (pas de rupture constatée sous cet effort).

Dispositifs d'ancrage :

Référence(s) normative(s) et/ou réglementaire(s)

Les travaux sur cordes par l'utilisation combinée d'un système de protection contre les chutes et d'un système de maintien et d'accès par cordes font partie du domaine d'application de la Norme EN 363 qui précise au chapitre 4.1 Généralités - Chapitre Assemblage - que les dispositifs d'ancrage conformes à l'EN 795 représentent des dispositifs d'ancrages adaptés.

Valeur exigée

Conformément à cette norme, **les dispositifs d'ancrage métalliques doivent avoir une valeur de résistance à la rupture d'au moins 1200 daN et les dispositifs d'ancrage contenant du textile doivent avoir une valeur de résistance à la rupture d'au moins 1800 daN** (pas de rupture constatée sous cet effort).

Attention : Certains rares dispositifs d'ancrages, bien que répondant à la norme EN 795, ne sont pas prévus pour être utilisés en suspension ou alors sous certaines conditions. Il convient donc de s'en remettre aux recommandations du constructeur contenues dans la notice d'utilisation du dispositif.

Connecteurs :

Référence(s) normative(s) et/ou réglementaire(s)

La norme EN 362 précise, entre autres, les exigences en termes de résistance des connecteurs.

Valeur exigée

Conformément à cette norme, les connecteurs doivent avoir une valeur de résistance à la rupture d'au moins 2000 daN dans le grand axe et 700 daN dans le petit axe (pas de rupture constatée sous cet effort).

Cordes :

Référence(s) normative(s) et/ou réglementaire(s)

La norme EN 1891-A précise, entre autres, les exigences en termes de résistance des cordes.

Valeur exigée

Conformément à cette norme, les cordes doivent avoir une valeur de résistance à la rupture d'au moins 2200 daN et 1500 daN avec un nœud de Huit de plein poing (pas de rupture constatée sous cet effort).

Adéquation et tenue des éléments :

Après avoir choisi les différents éléments constitutifs de l'amarrage, il convient de vérifier leur adéquation et leur tenue en vue de leur sollicitation.

Référence(s) normative(s) et/ou réglementaire(s)

Extrait de la recommandation R430 de la CNAM: « Dans le cas de scellement dans une maçonnerie, le poseur devra effectuer un essai sous 500 daN pendant 15 secondes afin de justifier de la bonne adéquation entre le type de scellement retenu et la structure d'accueil. Le serrage du scellement sera réalisé conformément au couple donné par le fabricant. Pour les assemblages mécaniques, le poseur devra respecter le couple de serrage défini dans la note de calcul. »

Valeur exigée

Conformément à cette recommandation la valeur appliquée à l'élément à tester doit être de 500 daN pendant 15 secondes.

Il est important de considérer la résistance réelle du matériel une fois installé (valeur résiduelle) plutôt que sa résistance théorique (valeur nominale). Nous nous intéressons davantage à la performance du matériel en conditions réelles d'utilisation qu'à des données de laboratoire.

Par exemple, une sangle avec une résistance nominale de 22 kN peut voir sa résistance réelle chuter à environ 16 kN lorsqu'elle est installée en tête d'alouette. La résistance résiduelle dépend de la façon dont le matériel est installé et utilisé sur le terrain.

Notion de dispositif d'amarrage irréprochable ou garantie :

L'irréprochabilité est un concept s'appliquant aux amarrages. Pour l'obtenir les deux conditions suivantes doivent être réunies :

- Les éléments constitutifs de l'amarrage doivent être fiables.
- Chaque élément constitutif de l'amarrage doit être mis en œuvre correctement, c'est dire conformément aux prescriptions du fabricant et en tenant compte de l'environnement de travail.

La fiabilité est un terme s'appliquant aux éléments constitutifs de l'amarrage. (Support, dispositif d'ancrage, connecteurs, cordes...). Pour être fiable, chaque élément doit répondre a minima aux **Exigences pour les amarrages**.

La garantie de la fiabilité du matériel doit être matérialisée par un élément concret de preuve. Par exemple, une note de calcul, un test, une norme...

En l'absence de garantie, il faut appliquer **le principe de redondance**. Ce principe permet d'assurer une protection supplémentaire en cas de défaillance liée à la mise en œuvre d'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un amarrage. Elle peut s'obtenir par le doublement ou l'utilisation d'éléments de natures différentes.

En résumé...

Pour constituer un amarrage irréprochable, j'installe un ensemble d'éléments **fiables** selon concrets les bonnes pratiques. Afin d'avoir **la garantie** de leur fiabilité je me réfère aux éléments concrets de preuve.

Notion de principe de redondance :

Un amarrage qui comporte un élément qui n'est pas garanti (mais qui répond néanmoins aux exigences), devient irréprochable lorsque cet élément est doublé (principe de redondance).

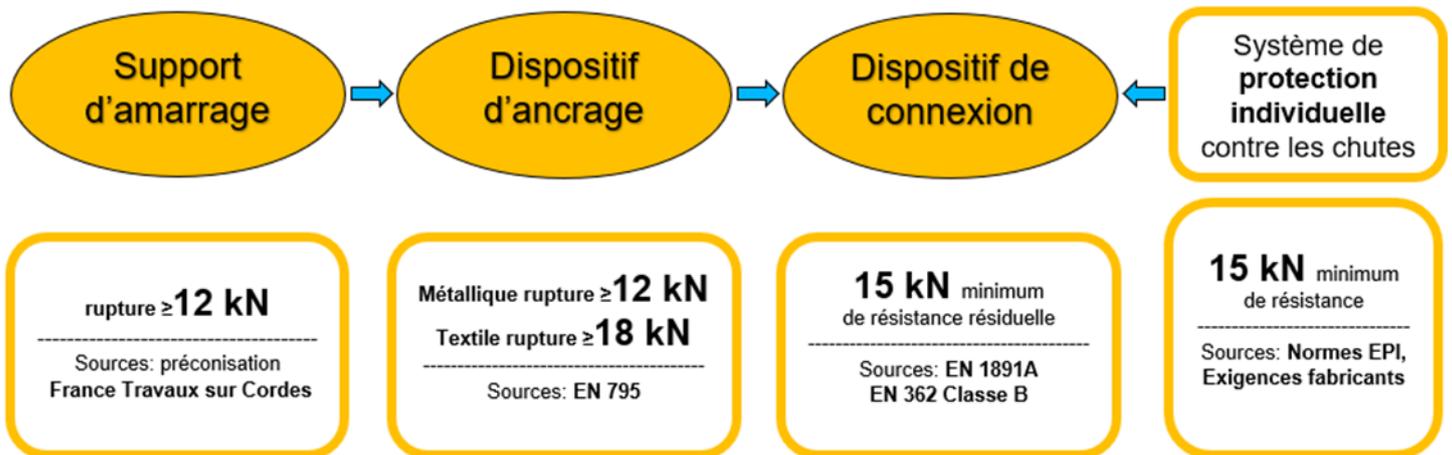
Le principe de redondance peut s'appliquer à tous les éléments de l'amarrage. Dans tous les cas, tous les éléments de l'amarrage doivent répondre a minima aux exigences.

Un élément d'amarrage est donc doublé, non pas parce qu'il aurait une résistance trop faible, il est doublé parce qu'on ne peut avoir la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation.

Tout élément de l'amarrage dont on a la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation, est dit irréprochable.

De même un amarrage constitué exclusivement d'éléments dont on a la garantie qu'ils répondent aux exigences tout au long de l'utilisation, est appelé amarrage irréprochable.

Sources : Guide Amarrage Cordistes SFETH



- **Catalogue des ancrages types et supports d'amarrages utilisés pour la formation avec leurs notes de calculs**

Supports d'amarrages garanties (irréprochables)

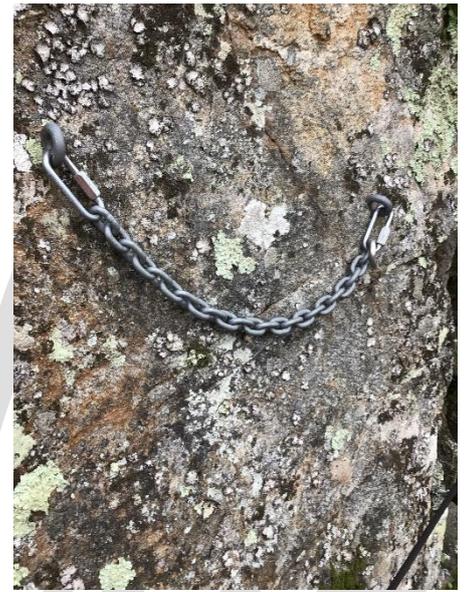
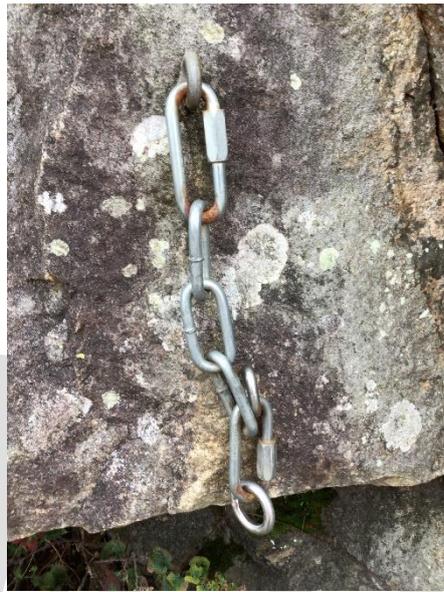
La désignation de ce support d'amarrages garantis (un Pin maritime d'environ 35 cm de diamètre), a été faite sur la base de la surdimension du tronc du parfait état de santé de l'arbre et d'un test de traction sur le tronc à 12 kN dans la direction de travail. Une vérification approfondie (contrôle visuel de l'état de santé de l'arbre) est effectuée tous les 12 mois (fréquence maximum) hors évènement exceptionnel par une personne compétente désignée par le chef d'établissement. Cette identification permet également de respecter les recommandations de la profession et les préconisations du code du travail définies dans le décret du 1^{er} septembre 2004. Celui-ci est placé à environ une dizaine de mètres au-dessus des premiers relais à équiper, il permet d'amarrer un dispositif d'amarrage (une corde) permettant l'équipement d'une main courante d'assurage. Il est accessible par le haut du site sans risque de chute depuis un chemin piéton.



Dispositif d'ancrage et ancre structurelle non garantis nécessitant un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.

Les dispositifs d'ancrages et des ancrs structurelles sur le site de l'île aux Pies sont de type relais d'escalade, permettant aux stagiaires, formateurs d'équiper des dispositifs d'amarrage pour l'accès et le positionnement au moyen de cordes et/ou la mise en œuvre de système d'arrêt des chutes.

Les dispositifs d'ancrages et les ancrs structurelles non garantis nécessitant de ce fait un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.

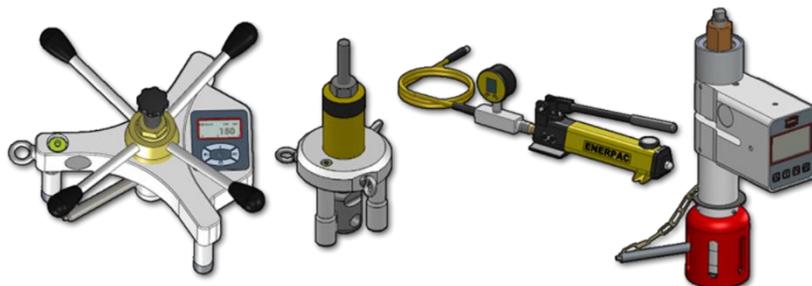


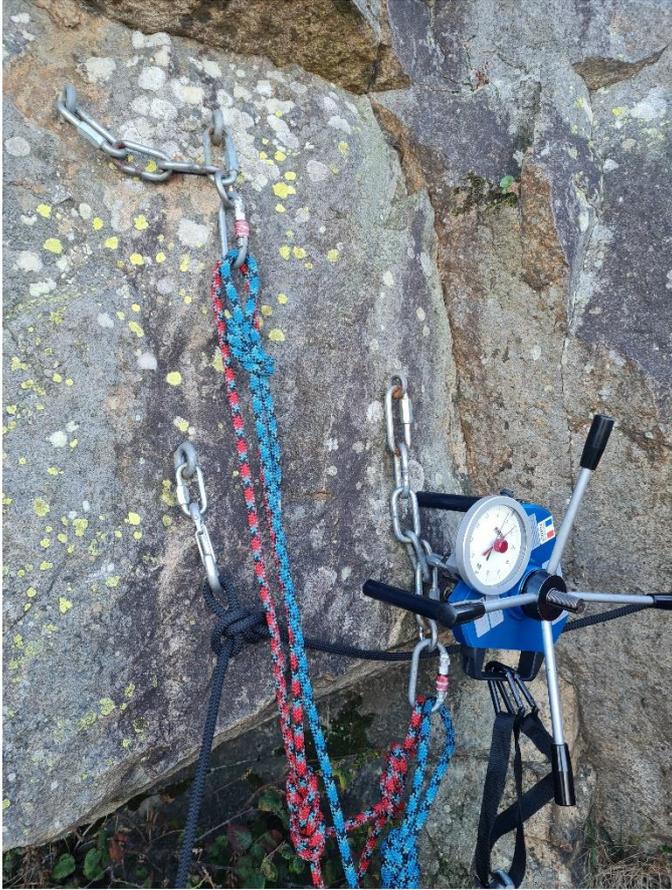
Les tests de validation des dispositifs d'ancrage et des ancrs structurelles sont réalisés selon la recommandation de la CNAMTS R430 pour une utilisation antichute.

Dans le cas de scellement dans une maçonnerie, un essai sous 500 daN pendant 15 secondes afin de justifier de la bonne adéquation entre le type de scellement retenu et la structure d'accueil est réalisé. Le serrage du scellement est réalisé conformément au couple donné par le fabricant. Pour les assemblages mécaniques, le poseur respecte le couple de serrage défini dans la note de calcul.

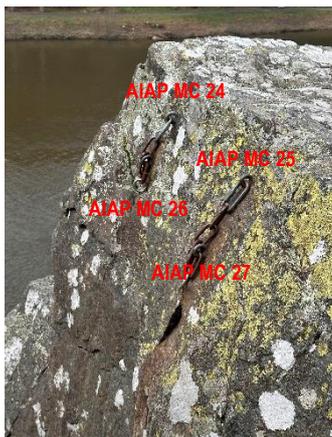
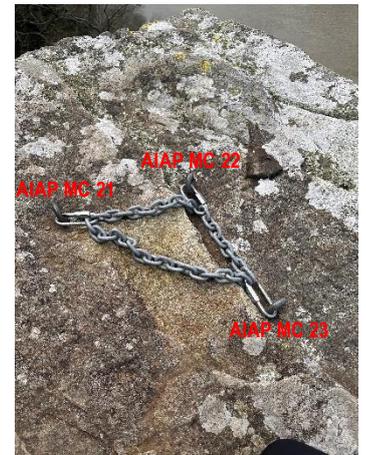
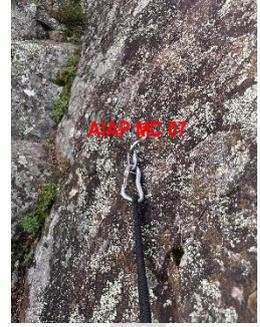
L'ancre structurelle fait l'objet d'une vérification visuelle tous les ans et d'essais statiques à 500 DaN durant 15 secondes selon un plan pluriannuel permettant à terme une vérification complète de l'installation. Un essai statique supplémentaire est également effectué chaque fois que nécessaire : dégradation apparente, surcharge liée à une chute accidentelle, utilisation inadaptée...

Tous les dispositifs d'ancrages et les ancrs structurelles du site de l'île aux Pies sont contrôlés visuellement avant chaque utilisation avec une procédure de test par échantillonnage permettant à terme une vérification complète de l'installation.





Catalogue dispositif d'ancrage et ancre structurelle non garantis nécessitant un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.



**ANCRAGE ILE AUX PIES
MAIN COURANTE
(ACCES HAUT)**



GENERALITE UTILISATION DES EPI CAT 3 (NORME EN363) SUR LE SITE DE L'ILE AUX PIES

Phases dangereuses en cours de formation	Risques	Mesures décidées	Qui fait ST/FOR
Nombre de personnes	Risque gestion de groupe	6 à 8 stagiaires par formateur, 1 seul groupe possible. Un balisage doit être mis en place lors des phases de co-activité (grimpeurs), un découpage du site (sectorisation) est réalisé avec des moyens adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation et l'accès des secours. Mise en place des EPC adaptés, (rubalisees)	FOR
Communication avec le groupe	Gestion de la communication difficile sur le site	3 Talkies Walkies en moyen de communication à disposition des stagiaires et du formateur permettant également une gestion des secours.	ST/FOR
Gestion des EPI antichute	Non-Conformité et non-respect des Normes en vigueur, non-respect des recommandations de la profession	<p>La protection individuelle est réalisée au moyen d'EPI conforme aux prescriptions techniques du code du travail et dans les limites d'utilisation définies dans les notices techniques des fabricants. Ils sont vérifiés tous les douze mois par une personne compétente ainsi qu'avant, pendant et après chaque utilisation et sont inscrits dans le registre de sécurité de l'entreprise. Ils sont fournis par l'organisme de formation.</p> <p>Les harnais antichutes sont normés à minima EN 361 pour une utilisation en antichute simple. Les connecteurs sont normés EN 362 classes A,B,M,T,Q et sont utilisés à bon escient (zical ou acier, verrouillage auto ou manuel). Les systèmes d'arrêts des chutes sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 353/1 antichute mobile sur support d'assurage rigide. -EN 353/2 antichute mobile sur support d'assurage flexible. -EN 355 absorbeur d'énergie. -EN 360 rappel automatique. <p>Les dispositifs d'ancrages sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 795 type A fixe -EN 795 type B mobile -EN 795 type C ligne de vie horizontale -EN 795 type D rail horizontal -EN 795 type E corps mort <p>Les harnais d'accès et positionnement au moyen de cordes sont Normés EN 361, EN 358, EN 813.</p> <p>Les cordes semi statiques sont normées EN 1891 de type A, d'un diamètre minimum de 10 mm et d'une longueur adaptée minimum 60 mètres pour le site et une corde de 100 mètres pour la main courante d'assurage. (kit Ile Aux Pies)</p> <p>Les cordes dynamiques sont normées EN 892 à simple.</p> <p>Les longes de maintien et réglable sont manufacturées normées EN 354 ou EN 358, elles sont munies de connecteur à verrouillage automatique minimum double actions normées EN 362</p> <p>Les dispositifs de réglages des cordes sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 12841 A antichute (système de contre assurage). -EN 12841 B bloqueurs. -EN 12841 C descendeur (auto bloquant, auto freinant), reliées au harnais au moyen d'un connecteur à verrouillage automatique triple actions. <p>Les poulies sont normées EN 12278.</p> <p>Les poulies bloqueur sont normées EN 567.</p> <p>Les treuils sont normés EN 1496 et les évacuateurs de secours sont normés EN 341.</p>	FOR

<p>Choix des supports d'amarrages pour l'utilisation des EPI</p>	<p>Rupture d'un support Chute de hauteur</p>	<p>Les casques sont adaptés aux travaux en hauteur, ils sont normés EN 341 casque industrie et EN 12492 pour la jugulaire.</p> <p>L'irréprochabilité des supports d'amarrages pour les techniques de positionnements aux moyens de cordes répond aux exigences de la profession (définie par FTC) à savoir une résistance supérieure 12 kN. Ils sont validés aux moyens de notes de calculs en annexe de ce document lorsqu'ils répondent à ces exigences.</p> <p>Les dispositifs d'ancrages EN 795 et les ancrs structurelles sont vérifiés selon les préconisations techniques des fabricants et réglementaires (vérification tous les douze mois) ou au moyen d'une procédure interne à l'entreprise (échantillonnage test extractomètre R430, contrôle visuel)...</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Utilisation des EPI antichutes</p>	<p>Chute de hauteur Facteur de chute Tirant d'air Pendulaire</p>	<p>Lors de l'utilisation de tous ces systèmes EPI, le formateur doit s'assurer de la compréhension et de la gestion des facteurs de chutes, des tirants d'air et des pendulaires dans le choix et la méthodologie d'équipement qui a été choisie par les stagiaires afin de réaliser les travaux qui leur ont été demandés dans le respect des notices des fabricants.</p> <p>Respect des dix commandements du cordiste.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p>	<p>Chute d'objet, chute de pierres</p>	<p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage du site en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de rubalises...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire sur le site.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Ambiance Thermique</p>	<p>Exposition aux conditions climatiques</p>	<p>Prise en compte de la déshydratation, coup de chaleur, engelures, crevasses hypothermie sensibiliser les stagiaires à ces risques. Aménagement de temps de pauses pour se réhydrater, utilisation de vêtements techniques pour le chaud ou le froid.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Dangers liés à l'activité physique</p>	<p>Troubles musculo-squelettique</p>	<p>Sensibiliser aux risques liés aux mauvaises postures de travail en général et lors de l'utilisation d'un harnais, les blessures dues à une mauvaise utilisation du corps et du matériel (tendinites, lombalgies, coupures, écrasements...) ainsi que les moyens de s'en préserver. Les chaussures de sécurité, les gants, le casque les vêtements de travail doivent être portés dans toutes les zones de travail, d'une manière plus générale sur le site.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p>	<p>Difficulté à intervenir</p>	<p>Tous les formateurs sont SST. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les supports définis, voir note de calcul en annexe). Une trousse de secours adaptée est disponible dans le sac à dos du formateur.</p>	<p>ST/FOR</p>

- Définition des séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières en adéquation avec les référentiels d'activités et de compétence des CQP Travailler sur Cordes – Niveau Initial & Confirmé, MAC Travailler sur Cordes – Niveau Initial & Confirmé

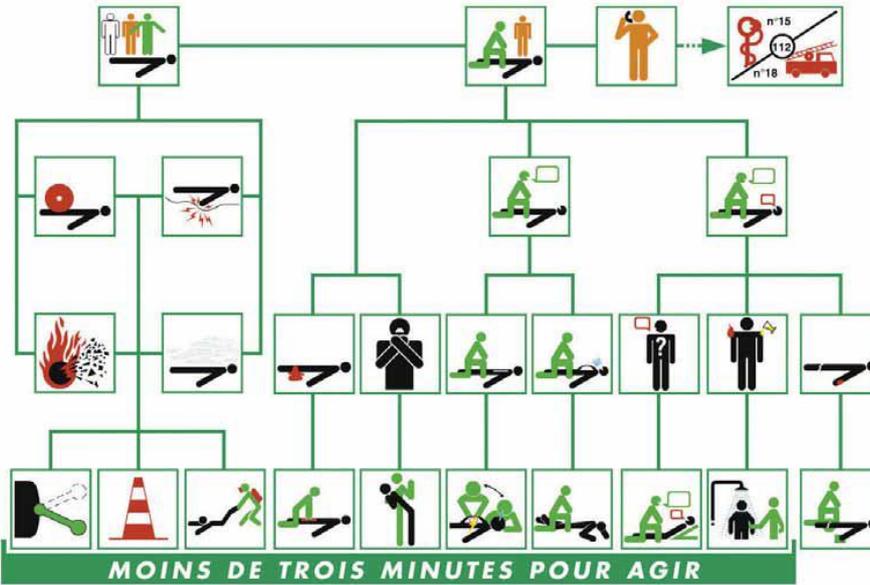
CQP Travailler sur Cordes – Niveau Initial

C1	<p>Mettre en place des amarrages simples de façon autonome en prenant en compte les consignes transmises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des matériels individuels de type casque, harnais, sellette, systèmes antichute, longues, mousquetons, descendeurs, bloqueurs, pédales, poulies, enrouleurs rétractables et cordes. - Le fonctionnement des matériels individuels est contrôlé. - La vérification mutuelle est réalisée. - Les supports d'amarrage et d'ancrages sont identifiés conformément aux consignes. - Les amarrages de têtes sont réalisés conformément aux consignes. - Les 2 cordes utilisées, (progression et sécurité), sont équipées de manière irréprochable. - L'équipement d'une main courante de plain-pied est réalisé. - L'équipement d'un fractionnement et d'une déviation sont réalisés. - L'équipement d'un rappel sur brin bloqué est maîtrisé. - Les nœuds utilisés sont adaptés et maîtrisés. - Les équipements sont utilisés conformément aux notices des fabricants.
C2	<p>Réaliser des déplacements en hauteur en accès simple pour se rendre à son poste de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements horizontaux et verticaux sont réalisés en sécurité. - Les EPI contre les chutes de hauteurs sont utilisés selon les préconisations des fabricants. - La progression sur main courante est effectuée de plain-pied et de plein-vide. - Les conversions montée/descente et descente/montée sont maîtrisées. - La descente au bloqueur, la remontée au descendeur sont correctement effectuées. - Les changement de cordes (sécurité et progression) sont maîtrisés. - Le positionnement du système antichute est contrôlé. - Les passages de fractionnement, de forget, d'acrotère, de déviation, de nœuds, d'un élément à frotter sont maîtrisés.
C3	<p>Réaliser la production en appliquant les modes opératoires transmis afin de travailler en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les poulies simples et bloqueurs sont utilisés selon les préconisations des fabricants. - La réglementation et les règles de bonnes pratiques de la profession sont respectées. - Les mouflages simples sont maîtrisés. - Les modes opératoires spécifiques à chaque chantier sont respectés. - Les consignes données par la hiérarchie sur l'organisation et la prévention sont respectées. - Les équipements de protection collective sont identifiés. - Le balisage et la signalisation sont posés. - Les EPI de types gants, chaussures de sécurité, casque anti-bruit, lunette de protection sont portés. - L'installation au poste de travail respecte les consignes d'ergonomie donnée par la hiérarchie. - Les déplacements sont réalisés de façon non traumatique.
C4	<p>Echanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication afin de réaliser le travail en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges sont permanents concernant la sécurité. - La transmission des échanges à l'oral est comprise et audible. - La communication non verbale est utilisée le cas échéant. - Les moyens de communications de types talkie-walkie sont maîtrisés. - La hiérarchie est alertée des éventuelles situations dégradées rencontrées.
C5	<p>Réaliser un secours simple en appliquant la procédure de secours afin de soustraire son binôme à un danger immédiat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La situation est analysée : environnement, dangers persistants, état de la victime, état de l'équipement, complexité du dégagement. - Le responsable de l'équipe est prévenu. - La coopération avec les services de secours contribue au bon déroulement de l'opération. - La position sternale de sécurité est appliquée, le cas échéant. - La situation est analysée : environnement, état de la victime, état de l'équipement, complexité du dégagement. - Les décrochements sont maîtrisés à l'aide d'un système dédié. - La victime est évacuée directement vers le bas. - La procédure de secours est respectée. - Le sauveteur prend en compte l'état de la victime lors de l'intervention.

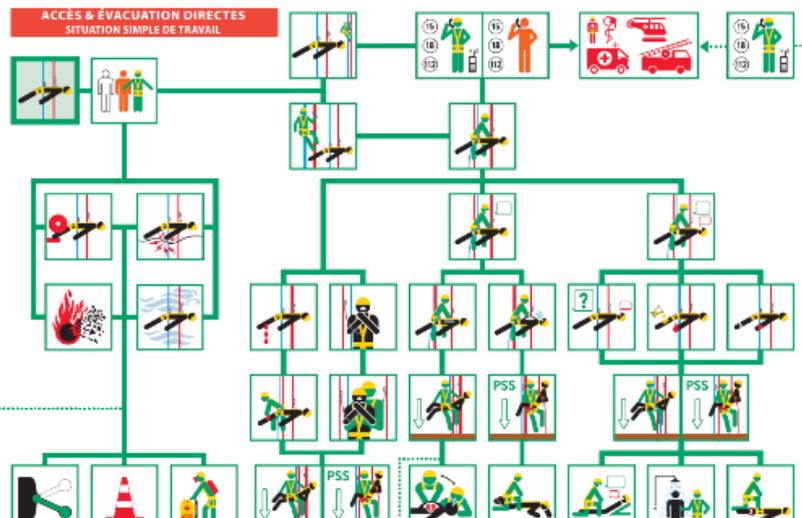
CQP Travailler sur Cordes – Niveau Confirmé

C1	<p>Mettre en place des amarrages complexes de façon autonome en prenant en compte les consignes transmises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes spécifiques du chantier sont analysées. - Les équipements sont choisis et adaptés aux types d'amarrage. - Les supports d'amarrage sont identifiés et les dispositifs d'ancrages sont correctement mis en œuvre. - L'équipement d'une main courante en plein vide est réalisée. - Les nœuds utilisés sont adaptés et maîtrisés. - Les équipements sont utilisés conformément aux notices des fabricants. - L'équipement réalisé est ergonomique. - L'équipement d'une corde oblique est réalisé. - L'équipement d'un élément à frotter est maîtrisé. - L'équipement d'une corde sur système débrayable est maîtrisé. - L'équipement d'un rappel au brin bloqué à distance est maîtrisé.
C2	<p>Réaliser des déplacements sur cordes en accès complexe pour se rendre à son poste de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements horizontaux, verticaux et obliques sont réalisés en sécurité. - Les déplacements en technique d'escalade artificielle sont maîtrisés. - La progression sur main courante est effectuée en plein vide. - La réchappe par perte ou avarie du descendeur ou du bloqueur est maîtrisée. - La remontée au descendeur est maîtrisée. - La montée et la descente sur corde oblique sont réalisées correctement.
C3	<p>Réaliser la production en autonomie en appliquant les modes opératoires transmis afin de travailler en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle sont choisis en fonction de la tâche à réaliser. - Les modes opératoires spécifiques à chaque chantier sont respectés. - Une proposition de modification ou d'amélioration est proposée au responsable hiérarchique si besoin. - Les consignes données par la hiérarchie sur l'organisation et la prévention sont respectées. - L'installation au poste de travail est analysée et organisée en tenant compte de l'environnement de travail. - L'évacuation rapide du poste de travail est prise en compte. - Les déplacements sont optimisés et réalisés en sécurité. - Le travail est réalisé de façon ergonomique. - Les mouflages doubles sont maîtrisés.
C4	<p>Échanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication afin de réaliser le travail en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La transmission des échanges à l'oral est comprise et audible. - La communication non verbale est utilisée le cas échéant. - Les moyens de communications de types talkie-walkie sont maîtrisés. - Les informations nécessaires à l'exécution en sécurité des différentes tâches à réaliser sont transmises au sein de l'équipe. - La hiérarchie est alertée des éventuelles situations dégradées rencontrées.
C5	<p>Réaliser un secours complexe en appliquant la procédure de secours afin de soustraire son binôme à un danger immédiat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La situation est analysée : environnement, état de la victime, état de l'équipement, complexité du dégagement. - Les différents moyens et recours pour protéger et/ou supprimer les dangers immédiats sont mis en œuvre. - Le responsable de l'équipe est prévenu. - La coopération avec les services de secours contribue au bon déroulement de l'opération. - La position sternale de sécurité est appliquée, le cas échéant. - La victime est évacuée vers le haut et/ou vers le côté. - Les décrochements sont maîtrisés avec et sans système dédié. - Le franchissement des obstacles à 2 personnes pour le fractionnement, le grand fractionnement, la déviation, le convoyage sur main courante de plein-vidé est effectué. - Le sauveteur prend en compte l'état de la victime lors de l'intervention. - La procédure de secours est respectée.

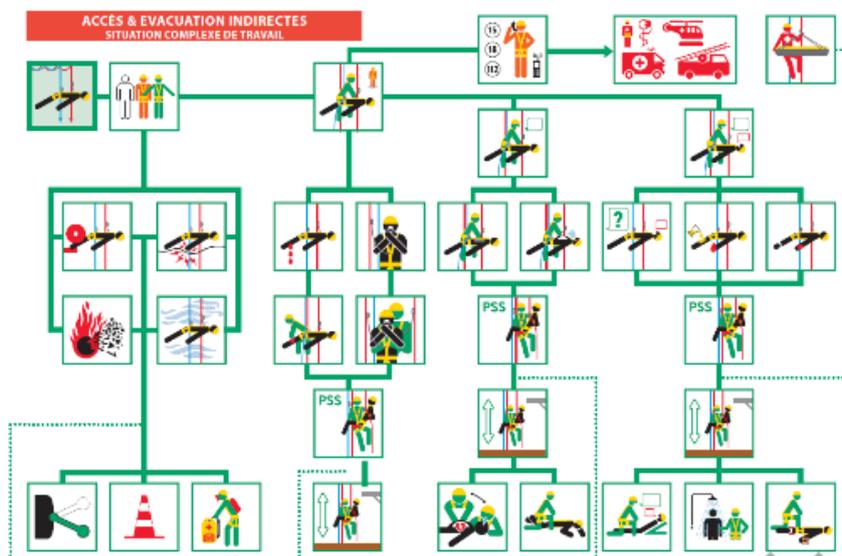
PLAN D'INTERVENTION SST ET SSC



PLAN D'INTERVENTION SECOURS SPÉCIFIQUE CORDISTE



PLAN D'INTERVENTION SECOURS SPÉCIFIQUE CORDISTE



ACCES SITE PRINCIPAL ILE AUX PIES

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 25 mètres (relais)
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séances : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 8 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **60 mètres pour le site et une corde de 100 mètres pour la main courante d'assurage (7 kits cordes Ile Aux Pies)** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :



CQP Travailler sur Cordes – Niveau Initial :

- C1 Mettre en place des amarrages simples de façon autonome en prenant en compte les consignes transmises
- C2 Réaliser des déplacements en hauteur en accès simple pour se rendre à son poste de travail
- C3 Réaliser la production en appliquant les modes opératoires transmis afin de travailler en sécurité
- C4 Echanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication afin de réaliser le travail en sécurité
- C5 Réaliser un secours simple en appliquant la procédure de secours afin de soustraire son binôme à un danger immédiat

CQP Travailler sur Cordes – Niveau Confirmé :

- C1 Mettre en place des amarrages complexes de façon autonome en prenant en compte les consignes transmises
- C2 Réaliser des déplacements sur cordes en accès complexe pour se rendre à son poste de travail
- C3 Réaliser la production en autonomie en appliquant les modes opératoires transmis afin de travailler en sécurité
- C4 Echanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication afin de réaliser le travail en sécurité
- C5 Réaliser un secours complexe en appliquant la procédure de secours afin de soustraire son binôme à un danger immédiat

Phases dangereuses en cours de formation	Risques	Mesures décidées	Qui fait ST/FOR
Nombre de personnes sur le site	Gestion du groupe	8 stagiaires sur cordes plus 1 formateur	ST et FOR
Communication avec le groupe	Gestion de la communication difficile sur le site	3 Talkies Walkies en moyen de communication à disposition des stagiaires et du formateur permettant également une gestion des secours.	
Accès au relai des voies d'escalade par le haut du site principal	Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire	Accès en haut du site principal par un chemin piéton pour l'installation d'une main courante d'assurage sécurisée par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2). Départ pour l'amarrage de tête sur le Pin maritime désigné dans la notice. Les fractionnements de la main courante sont réalisés sur des ancrages chimiques et connecteurs inox installés à demeure sur le site,	ST et FOR

<p>Poste de travail sur les voies</p>	<p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p>	<p>contrôlés visuellement et testés, (voir note de calcul, notice et marquage en annexe). Cette main courante d'assurance permet d'accéder et de sécuriser la terrasse ou se trouve les relais des voies d'escalade du secteur principal. Des relais (deux ancrés chimiques reliés l'une à l'autre par une chaîne garantie permettant d'obtenir l'irréprochabilité des têtes de verticales) sont disponibles pour amarrer les postes de travail.</p> <p>Deux chemins piétons de part et d'autre du secteur principal permettent de rejoindre le haut ou le bas du site en sécurité.</p> <p>Les fractionnements des postes de travail sont réalisés sur des ancrés chimiques installés sur le site, contrôlés visuellement et testés, (voir note de calcul, notice et marquage en annexe).</p>	<p>ST et FOR</p>
<p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p>	<p>Chute d'objet, chute de pierres</p>	<p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage du site en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais</p>	<p>ST et FOR</p>
<p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p>	<p>Difficulté à intervenir</p>	<p>Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les relais, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> <p>Le site d'escalade de l'île aux Pies se trouve sur le département de l'Ille et Vilaine, la rivière l'Oust génère une frontière naturelle avec le département du Morbihan. Le train de départ type en cas d'accident sur le site est géré par le SDIS 35 et donc le CODIS 35 (secteur REDON) avec une évacuation des victimes au moyen d'une embarcation (BRS) par la rivière sur l'autre rive carrossable par des véhicules de secours ce qui évite une évacuation compliquée et traumatique par les chemins piétons existants. La victime est ensuite prise en charge par des équipages VSAV, VLS, SAMU...</p>	<p>FOR</p>

- Mesures de gestion des déchets et de respect de l'environnement

La gestion des déchets dans un organisme de formation est un aspect essentiel de la responsabilité environnementale. En effet, les organismes de formation produisent souvent une quantité importante de déchets, tels que des papiers, des emballages, des fournitures de bureau et parfois même des équipements électroniques obsolètes.

Pour assurer une gestion efficace des déchets, Positiv 'Formation à mis en place des mesures de réduction, de réutilisation et de recyclage. Tout d'abord, il est primordial de sensibiliser le personnel et les apprenants à l'importance de la réduction des déchets. Cela peut se faire en encourageant l'utilisation de supports numériques plutôt que de documents imprimés, en favorisant l'utilisation de gourdes réutilisables au lieu de bouteilles en plastique, et en mettant en place des politiques de réutilisation des fournitures de bureau.

En ce qui concerne le recyclage, Positiv 'Formation à mis en place des systèmes de collecte sélective des déchets. Des bacs de recyclage clairement identifiés sont mis à disposition dans les locaux de l'organisme de formation. Il est également important de collaborer avec des entreprises de recyclage locales pour s'assurer que les déchets recyclables sont correctement traités.

Enfin, pour les équipements électroniques obsolètes, Positiv 'Formation les fait recycler de manière appropriée. Un partenariat avec une entreprise spécialisées dans le recyclage des équipements électroniques a été mise en place, il récupère et recycle ces appareils de manière écologique.

IL EST RAPPELE QU'EN PLUS DES DISPOSITIONS PARTICULIERES, CI-DESSUS, LES STAGIAIRES SE CONFORMERONT :

- 1° / aux consignes particulières
- 2° / au règlement intérieur applicable dans l'établissement
- 3° / aux documents joints au plan de prévention

ASSURANCE

L'entreprise s'engage à justifier d'une assurance couvrant les dommages corporels et matériels d'accidents ou d'incendie qu'elle pourrait occasionner du fait de l'exercice de sa profession.

Fait en double exemplaire à

le

POUR L'ENTREPRISE

Nom, prénom et visa :

Remontée d'Informations SSE



- Presqu'accident (incident / évènement réalisé, mais sans impact SSE)
- Situation Dangereuse (impact SSE potentiel, mais pas réalisé)
- Bonne idée d'amélioration SSE

NOM et Prénom :	
Coordonnées :	
Fonction (Président de jury, évaluateur, etc.) :	
Localisation :	
Classement gravité potentielle (entourez la réponse) :	1- Impact faible 2- Avec conséquences potentielles réversibles 3- Avec conséquences potentielles irréversibles
Compte-rendu des FAITS (précisé si photos et/ou dessins en annexe) :	
Matériels ? :	
Matériaux ? (Produits) :	
Milieu ? (Environnement de travail) :	
Main d'œuvre ? (Comportement, facteur humain) :	
Méthode ? (Organisation) :	
Actions Immédiates :	